

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **GALVA PROCAT Brillant**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Emploi de la substance / de la préparation Peinture pour pistolet

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

A.M.P.E.R.E. SYSTEM

3 Rue Antoine Balard - P.A. du Vert Galant

95310 Saint-Ouen l'Aumône - France

Tel: +33 1 34 64 72 72

Fax: +33 1 30 37 55 17

E-mail: fds@amperesystem.com

Service chargé des renseignements: Service QSE/E-mail: fds@amperesystem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel: +33 1 45 42 59 59 (N° ORFILA)

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS07

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 2)

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· Indications complémentaires:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (1,3 Butadiene <0,1%) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	3-<10%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3	zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques) F R15-17; N R50/53 Pyr. Sol. 1, H250; Water-react. 1, H260; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-<2,5%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn R20; Xi R36/37/38; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-<2,5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butanol Xn R22; Xi R37/38-41 R10-67 Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1,0-<2,5%
CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4	mésitylène Xi R36/37/38; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	0,3-<1%
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5	isopropylbenzène Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	0,3-<1%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,3-<1%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1-<0,25%

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 3)

· **Indications complémentaires:**

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 4)

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

106-97-8 butane (1,3 Butadiène <0,1%)

VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	---

74-98-6 propane

VME	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm (Valeur d'Allemagne)
-----	--

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VME	Valeur momentanée: 250 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm

71-36-3 butanol

VME	Valeur momentanée: 150 mg/m ³ , 50 ppm
-----	---

· **DNEL**

67-64-1 acétone

Oral	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer) 186 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local	2420 mg/m ³ (Worker)
	DNEL Long term-systemic	200 mg/m ³ (Consumer) 1210 mg/m ³ (Worker)

71-36-3 butanol

Oral	DNEL Long term-systemic	3,125 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-local	310 mg/m ³ (Consumer) 55 mg/m ³ (Worker)

· **PNEC**

67-64-1 acétone

PNEC Freshwater sediment	30,4 mg/kg (Undefined)
--------------------------	------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 5)

PNEC Marine water	1,06 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	3,04 (Undefined)
PNEC Soil	29,5 mg/kg (Undefined)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX/P2

Protection des mains:


Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-44 °C

Point d'éclair -97 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation:	365 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
· Densité à 20 °C:	0,711 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	89,6 %
Teneur en substances solides:	10,4 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	7800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 7)

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
	LDLo	388 mg/kg (Duck)

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

Oral	LD50	>3500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3160 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50	18 mg/L (rat)

71-36-3 butanol

Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3430 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	>17,76 mg/l (rat)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

· Effet primaire d'irritation:
· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux: Effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique:
67-64-1 acétone

EC50	8800 mg/l (Dm)
	8300 (96h) mg/l (Fish)

7440-66-6 zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques)

EC50	2,8 mg/l (Daphnia Magna 48h)
LC50	0,57 mg/l (Dm)
	0,24 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))
	0,238 mg/l (Pimephales promelas (96 h))

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

EC50	3,6 mg/l (Daphnia Magna 48h)
LC50	7,72 mg/l (Pimephales promelas (96 h))

71-36-3 butanol

EC50	225 mg/l (Senastrum capricornatum (72 h))
EC50/48h	1328 mg/l (Dm)
LC50/96h	1376 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC (21 days)	4,1 mg/l (Dm)

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

EC50/48h	2,34 mg/l (Dm)
ErC(50) (72h)	0,14 mg/l (Ds)
LC50/96h	0,14 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))

· 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 8)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| · IMDG | AEROSOLS |
| · IATA | AEROSOLS, inflammable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  |  |
| · Classe | 2 5F Gaz. |
| · Étiquette | 2.1 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 2.1 |
| · Label | 2.1 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Polluant: | Non |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 9)

· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	75-<100
- **VOC-CH** 89,63 %
- **VOC-EU** 637,2 g/l
- **Danish MAL Code** 5-3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.
- H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 19.03.2014

Version: 17

Révision: 19.03.2014

Nom du produit: GALVA PROCAT Brillant

(suite de la page 10)

- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R17 Spontanément inflammable à l'air.
- R20 Nocif par inhalation.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:**QSE Department

· **Contact:**fds@amperesystem.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente fdsv**